

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/05/2011
Réception par le Prefet : 16/05/2011
Publication : 20/05/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-5-2-6

Séance du vendredi 13 mai 2011

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES AERONAUTIQUES SUR L'EUROAIRPORT ET EN ALSACE (APRAA) COTISATION 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- de verser à l'Association Pour la Promotion des Activités Aéronautiques sur l'EuroAirport et en Alsace (APRAA) une cotisation de 100 € au titre de 2011,

Les crédits nécessaires pour cette cotisation soit 100 € TTC sont actuellement disponibles sur le programme F724 au chapitre 65, fonction 90, nature 6574. Un transfert de ces crédits sera soumis au vote dans le cadre de la DM1 sur le programme F624, chapitre 011, fonction 90, nature 6281.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Monsieur HARTMANN ne participe pas au vote en sa qualité de Président de l'APRAA